

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 mars 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

octobre 2018



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 28 octobre 2018, au moins 502 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

<i>TABLE DES MATIERES</i>	<i>PAGES</i>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	5
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	<i>5</i>
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.1. 2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</i>	<i>5</i>
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	<i>6</i>
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES.....</i>	<i>6</i>
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	<i>7</i>
<i>I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	<i>7</i>
<i>II. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i>	7
<i>III. FAITS SECURITAIRES</i>	8
<i>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	9

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNS : *Conseil National de Sécurité*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

EAC : *East African Community*

FNL : *Front National de Libération*

ITAB : *Institut des Techniques Agricoles du Burundi*

ONGE : *Organisation Non-Gouvernementale Etrangère*

SNR : *Service National de Renseignement*

UA : *Union Africaine*

UE : *Union Européenne*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel d'octobre 2018 est un condensé des bulletins hebdomadaires Iteka n'Ijambo du n° 130 à 133.

Dans ce rapport, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, des cas d'enlèvement et/ou de disparition forcée, des cas de tortures, des cas d'arrestations et de détentions arbitraires, des cas de VBG et d'autres faits relevés.

Ainsi, au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit: au moins 46 personnes ont été tuées dont 14 cadavres retrouvés, 6 personnes enlevées et/ou portées disparues, 35 torturées, 25 arrêtées arbitrairement et 5 victimes de VBG.

Parmi les victimes enregistrées figurent 11 femmes tuées, 2 mineurs tués, 1 femme enlevée et/ou portée disparue, 7 femmes torturées et 2 femmes arrêtées.

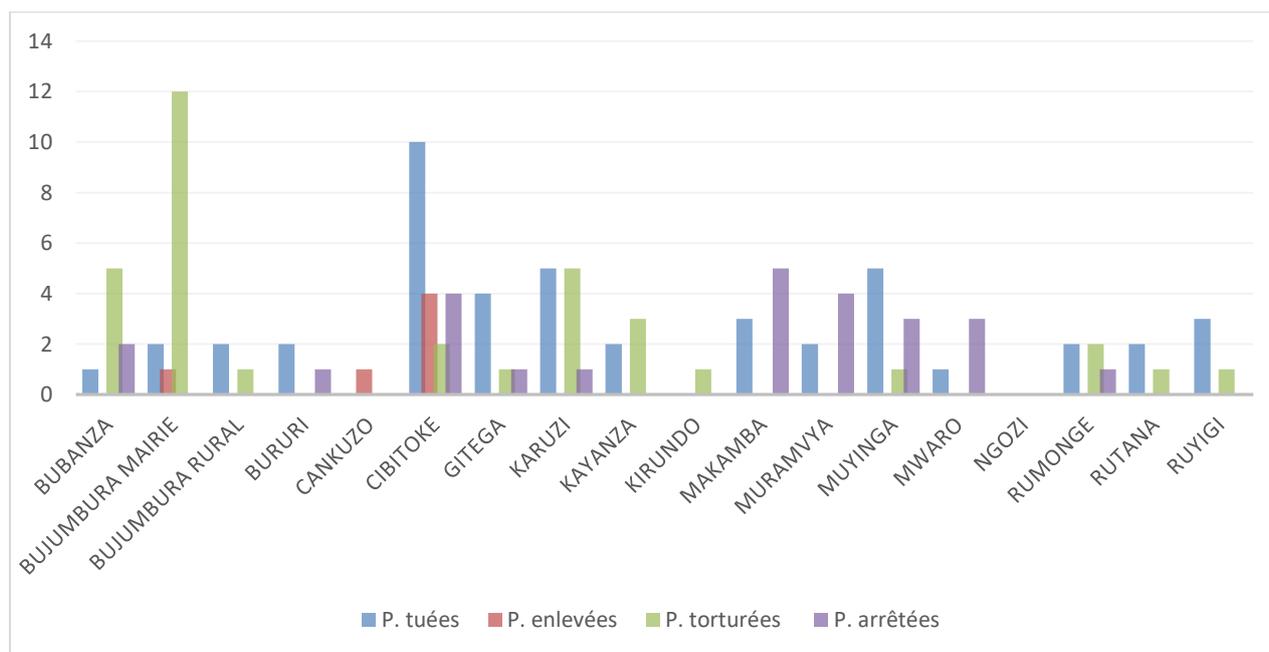
Le phénomène de cadavres continue à se manifester dans plusieurs endroits du pays et aucune enquête n'a été diligentée, ce qui est très inquiétant.

Dans ce rapport, des contributions forcées liées aux élections de 2020 et le paiement des membres de la milice Imbonerakure prétextant de sécuriser les biens de la population ont été observés dans le pays.

Des attaques armées, des armes retrouvées et des explosions de grenades ont été relevées dans différents coins du pays au cours de cette période.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations et violations des droits de l'homme commises au Burundi au mois d'octobre 2018



Dans ce rapport du mois d'octobre 2018, les principales violations relevées par la Ligue Iteka sont notamment des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures et d'arrestations arbitraires.

Les effectifs des personnes tuées au cours de ce mois s'élèvent à 46 cas. Ainsi, la province de Cibitoke vient en tête avec 10 cas, suivie de celles de Karuzi et Muyinga avec 5 cas chacune.

Sur un total de 6 cas d'enlèvement et/ou de disparition forcée, la province de Cibitoke vient en tête avec 4 cas.

Sur un total de 35 cas de torture relevés au cours du mois d'octobre 2018, la province de Bujumbura Mairie vient en tête avec 12 cas, suivie de celles de Bubanza et Karuzi avec 5 cas chacune.

La plupart des cas d'arrestations arbitraires sont observés en province de Makamba avec 5 cas sur les 25 cas relevés, suivie de celles de Cibitoke et Muramvya avec 4 cas chacune.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

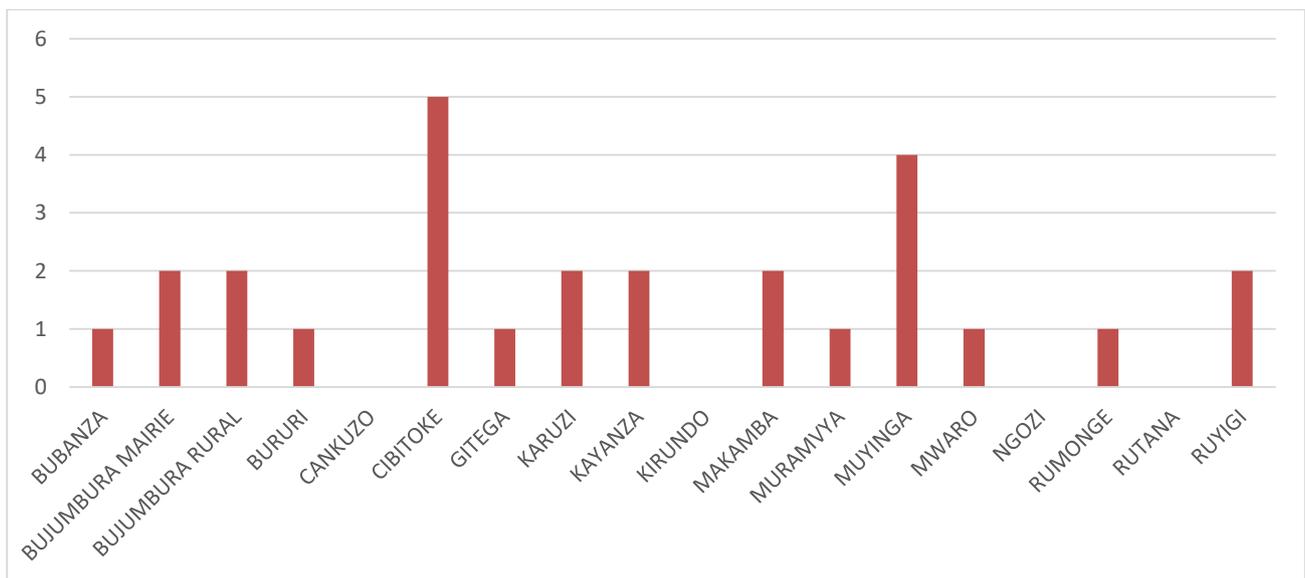
I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE

Dans ce rapport, des membres de la milice Imbonerakure sont les présumés auteurs de 3 cas dans les provinces de Gitega avec 1 et Karuzi 2 cas.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

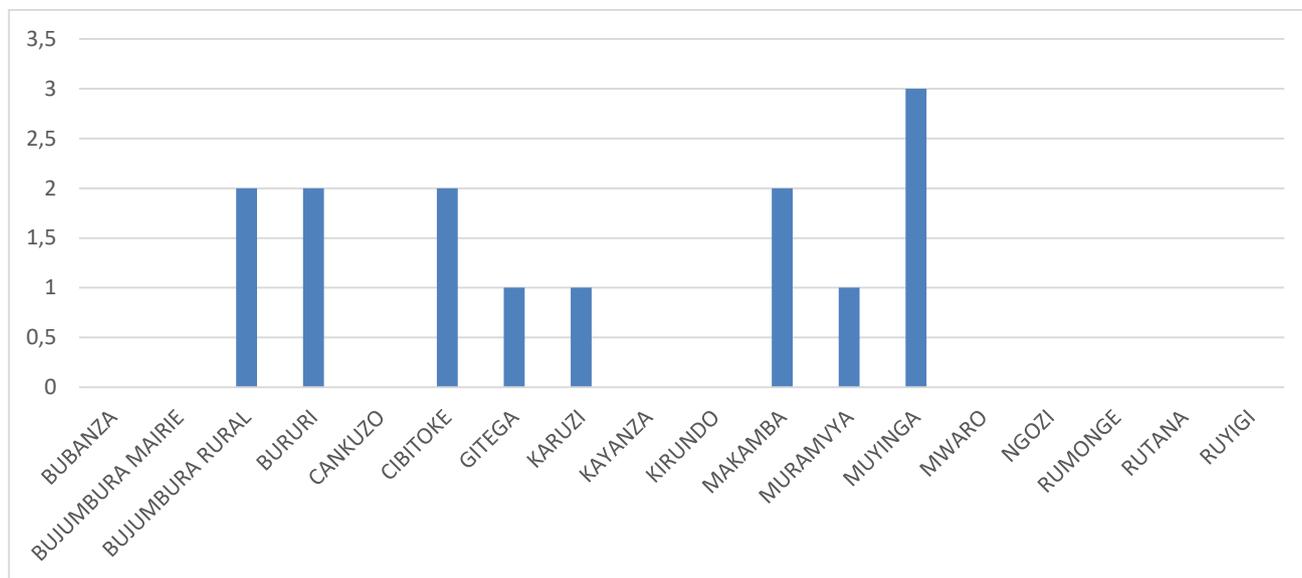
Fig II : Personnes tuées par des gens non identifiés



Au cours du mois d'octobre 2018, vingt-sept cas de tueries par des gens non identifiés ont été relevés. Ce phénomène de personnes tuées par des gens non identifiés est inquiétant par son nombre élevé et le silence des autorités administratives et policières. La plupart des victimes sont retrouvées ligotées, poignardées, décapitées ou attachées à une corde pour simuler un suicide. Les autorités administratives au niveau local se pressent à enterrer les cadavres sans qu'aucune enquête ne soit diligentée en vue de connaître l'identité des victimes, les auteurs et les mobiles de ces tueries.

Les provinces frappées sont Cibitoke avec 5 cas, suivie de celle de Muyinga avec 4 cas. Les provinces de Bujumbura Mairie, Bujumbura rural, Karuzi, Kayanza, Makamba et Ruyigi ont enregistré 2 cas chacune.

Fig III : Cadavres retrouvés



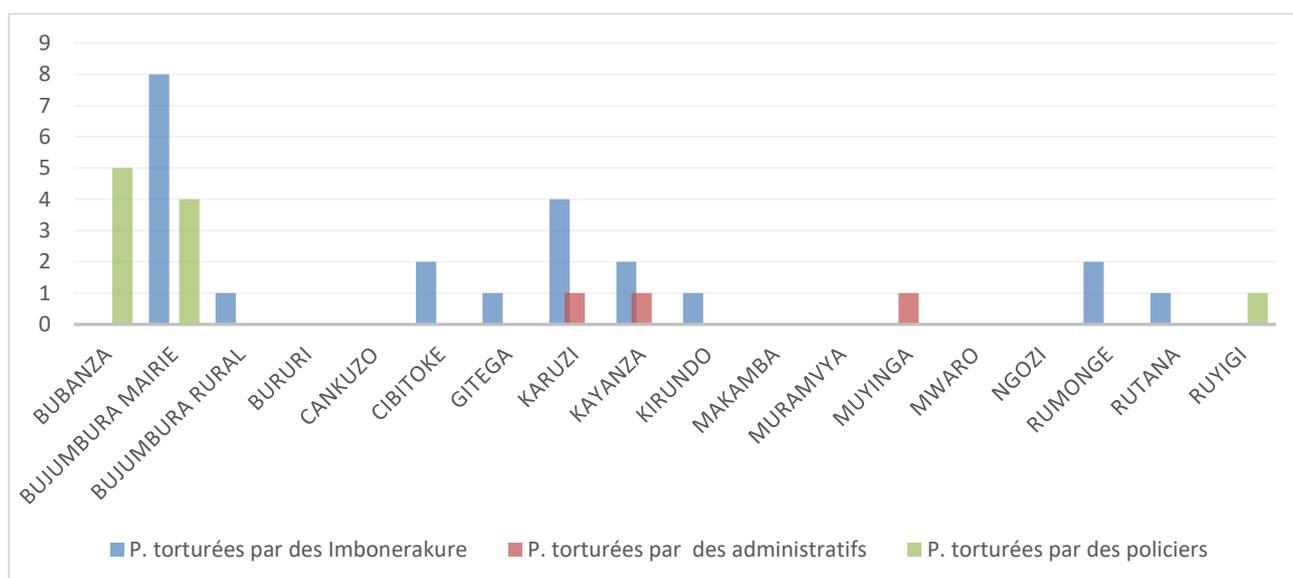
Au cours du mois d’octobre 2018, la Ligue Iteka a relevé 14 cas de cadavres. La province de Muyinga est la plus touchée par le phénomène de cadavres avec 3 cas, suivie de celles de Bujumbura rural, Bururi, Cibitoke et Makamba avec 2 cas chacune.

1.2. DES PERSONNES ENLEVÉES ET/OU PORTEES DISPARUES

Au cours du mois d’octobre 2018, la Ligue Iteka a relevé 6 cas des personnes enlevées et/ou portées disparues dont 1 femme. La plupart de ces cas de violations ont été relevés en province Cibitoke avec 4 cas dont les présumés auteurs sont des agents du SNR.

1.3. DES PERSONNES TORTUREES

Fig IV : Graphique des personnes torturées



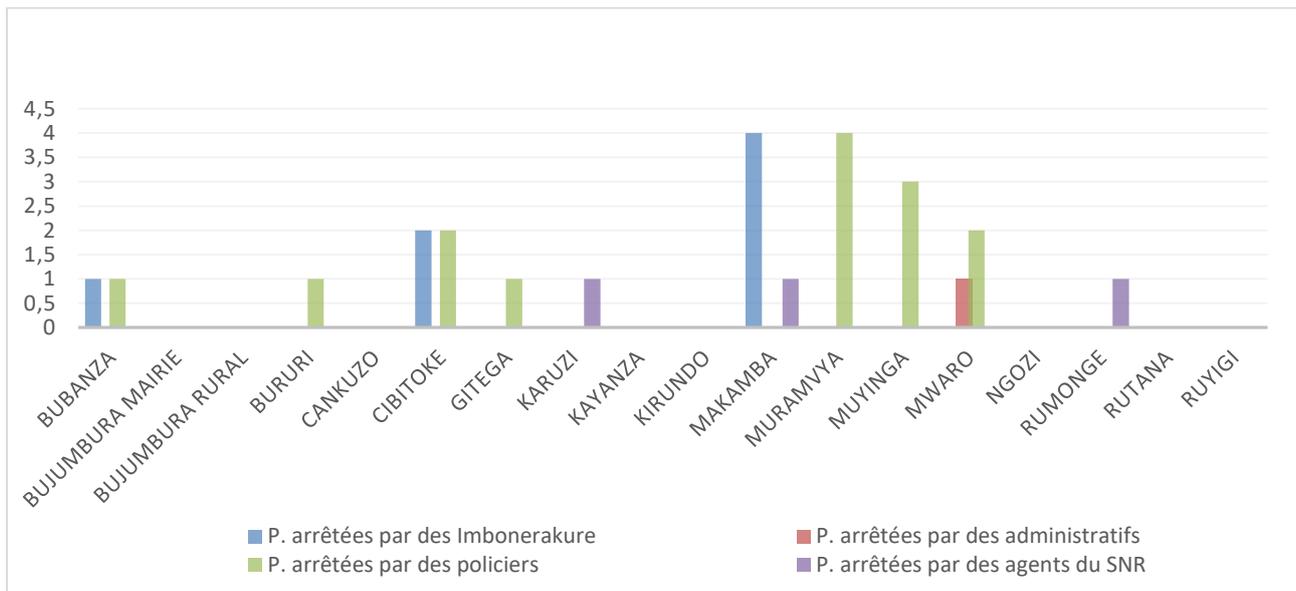
Au cours du mois d'octobre 2018, trente-cinq cas de tortures ont été enregistrés par la Ligue Iteka dont 7 femmes. La province de Bujumbura Mairie vient en tête avec 12 cas, suivie des provinces de Bubanza et Karuzi avec 5 cas chacune.

Les victimes de torture les plus visées sont des membres du parti politique FNL aile d'Agathon Rwasa.

Pour la majorité des cas observés, les présumés auteurs sont les membres de la milice Imbonerakure avec 22 cas sur 35. Des policiers viennent en deuxième position avec 10 cas tandis que des agents de l'administration sont les présumés auteurs de 3 cas.

1.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Fig V: Graphique des personnes arrêtées



Comme le graphique ci-dessus le montre, au cours du mois d'octobre 2018, la Ligue Iteka a enregistré 25 cas d'arrestations arbitraires dont 2 femmes dans différents coins du pays. Les présumés auteurs de ces arrestations sont des éléments de la police avec 14 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 7 cas, des agents du SNR avec 3 cas et de l'administration avec 1 cas.

La province de Makamba vient en tête avec 5 cas d'arrestations arbitraires, suivie des provinces de Cibitoke et Muramvya avec 4 cas chacune.

1.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 5 cas de violences basées sur le genre. Les victimes des VBG ont été répertoriées dans les provinces de Muramvya avec 2 cas, Cibitoke, Karuzi et Rutana avec 1 cas chacune.

II. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au cours de ce mois d'octobre 2018, la Ligue Iteka a relevé des cas de violations des droits économiques, sociaux et culturels en province de Kirundo. En effet, les responsables administratifs et éducatifs ont violé le droit de grève des enseignants de l'ITAB de Bugwana, commune Gitobe. Un autre cas a été observé dans la même commune où le Directeur du Lycée Communal Gihinga, zone Baziro

et le chef du parti CNDD-FDD ont ordonné aux élèves de cet établissement d'adhérer au parti CNDD-FDD sous peine de sanctions scolaires.

III. FAITS SECURITAIRES

Au cours du mois d'octobre 2018, la Ligue Iteka a relevé 16 cas de personnes tuées dont 13 cas suite aux faits sécuritaires, 2 cas de justice populaire et 1 cas de règlements de compte.

Des attaques armées, des armes retrouvées et des explosions de grenades ont été signalées au cours de ce mois.

Des contributions forcées pour les élections 2020 et pour payer des membres de la milice Imbonerakure prétextant de sécuriser les biens de la population ont été signalées dans au cours de la période couverte par ce rapport.

Le mois d'octobre 2018 a connu la suspension temporaire des activités des ONGEs suite à la décision du CNS du 27 septembre 2018 et cela a provoqué des conséquences graves sur les bénéficiaires directs et indirects.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas d'assassinats, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants en général et en particulier aux membres du parti FNL, aile d'Agathon Rwasa sont signalés.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

Des cas de violences basées sur le genre sont relevés dans ce rapport.

Des cas de contributions forcées ont été également relevés.

Des jeunes de la milice Imbonerakure, des administratifs, des policiers, des agents du SNR et des cadres du parti CNDD-FDD ont été les auteurs présumés des violations des droits de l'homme observées.

Vu cette situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit:

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De démanteler et désarmer la population en général et en particulier la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui s'est substituée aux forces de défense et de sécurité ;
- De sanctionner des policiers, des jeunes de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations des droits de l'homme;
- D'accepter la collaboration avec les ONGs et les instances internationales pour la recherche des solutions durables face aux problèmes des droits de l'homme au Burundi ;
- De reprendre le dialogue avec les différents protagonistes dans la résolution du conflit burundais.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans la relance du dialogue inter burundais ;
- De s'approprier le rôle de la médiation dans la résolution du conflit burundais.

C) A l'UE

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire technique et financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de dialoguer avec tous les acteurs au conflit burundais.

D) Au Conseil de Sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;

- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans la reprise du dialogue inter-burundais ;
- De s'approprier le rôle de la médiation dans la résolution du conflit burundais.

E) A l'EAC

- De prendre des sanctions contre le pouvoir burundais qui continue à saboter les efforts de la médiation ;
- De prendre toutes les stratégies nécessaires pour la relance du dialogue inclusif inter-burundais.

F) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

G) A la CPI :

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

WEBOGRAPHIE

Bulletin 130 :

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/10/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-130.pdf>

Bulletin 131 :

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/10/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-131.pdf>

Bulletin 132 :

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/10/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-132.pdf>

Bulletin 133 :

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/10/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-133.pdf>

Webographie:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/09/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-126.pdf>

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/09/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-127.pdf>

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/09/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-128.pdf>

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/10/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-129.pdf>